

# Des odeurs et des mouches... les riverains de Biopôle à bout - Saint-Barthélemy-d'Anjou

jeudi 31 mai 2012



« Depuis septembre 2011, les nuisances autour du site sont ressenties dans un rayon de 2 km : odeurs pestilentielles et invasions de mouches », expliquent le président Lecoq et Mme Brossard, porte-parole de l'association Sauvegarde environnement Biopôle, en préambule au conseil municipal de mardi soir.

Leur intervention (hors conseil) est fondée sur une analyse de l'impact environnemental de l'unité de méthanisation dont la mise en service date d'octobre 2010, « **mais qui n'a pas encore atteint à ce jour, sa capacité nominale de fonctionnement** », soulignent-ils. En ce qui concerne la situation actuelle, Mme Brossard a égrené quelques chiffres éloquentes : « **Depuis le début 2012, en janvier : 23 jours d'odeurs pestilentielles ; en février : 4 jours [...] ; en mai : 10 jours.** » Un carton rempli de papiers tue-mouches copieusement garnis est présenté aux élus

« **La situation est devenue intolérable** », selon les intervenants qui souhaitent alerter publiquement sur cet état de nuisances. Ils sollicitent le soutien du maire et des conseillers pour y porter remède.

Un soutien qui leur est acquis annonce le maire Jean-François Jeanneteau. Celui-ci propose de les accompagner lors d'un rendez-vous avec le président d'Angers Loire métropole « **pour une analyse en profondeur du dossier** ».

Les décisions du conseil

Lors de la séance qui a suivi, les dix délibérations examinées ont été votées à l'unanimité. Parmi celles-ci : les tarifs du secteur culturel et de la médiathèque (en légère augmentation). La participation financière de la commune pour le fonctionnement de l'école privée sous contrat : subvention de 1 450 € par élève bartholoméen en maternelle et 534 € par élève bartholoméen en élémentaire.

Des créations de poste sont prévues pour les besoins saisonniers du centre aquatique. Un poste de gardien de police municipal à temps complet est créé à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.